

Les captures de saumon atlantique en 2020

Ce document présente les captures de saumon atlantique enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures de saumons de l'année 2020 sont basses, 868 saumons déclarés.

L'effectif des saumons pris à la ligne en 2020 est le plus faible de ces dix dernières années. Une forte baisse est observée en Seine-Normandie (-55%) et en Bretagne (-50%).

Les captures ont atteint 13% du TAC global national en 2020 (Chapitre 4). Sur 34 cours d'eau gérés par TAC, deux arrêtés de fermetures anticipées ont été pris. Si une baisse des captures s'observe depuis quelques années, les faibles effectifs capturés en 2020 peuvent également être liés à la crise sanitaire du covid et aux différents confinements subis durant la saison de pêche des migrateurs (volet 3).

1. Les captures de saumons en 2020

Les captures de saumons déclarées sur declarationpeche.fr sont présentées par cours d'eau et âge marin* (Tableau 1 et Figure 1). L'évolution des tendances est représentée par des flèches.

↑ Forte progression (sup. à +50%)	↓ Forte diminution (inf. à -50%)
↗ Légère progression (de +10% à +50%)	↘ Légère diminution (de -10% à -50%)
→ Stable (de -10% à +10%)	

La majorité des effectifs déclarés par cours d'eau sont en diminution forte ou légère.

L'ensemble des régions présente une diminution des effectifs de saumons capturés ; on observe une régression du total des captures de -49% par rapport à la moyenne des dix dernières années (Mdda).

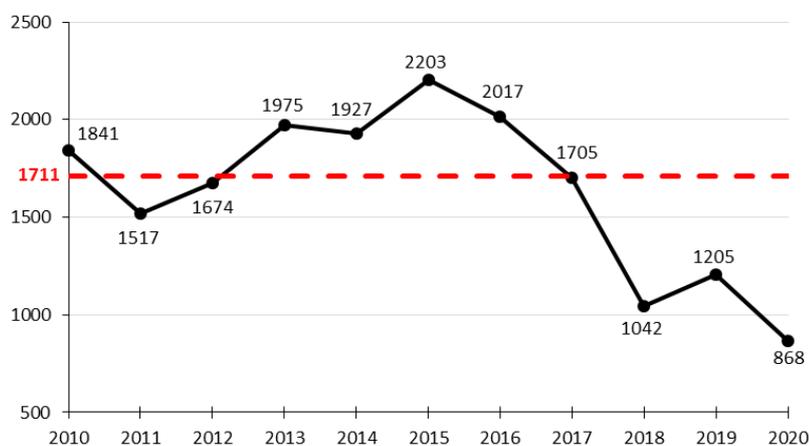


Figure 1 : Evolution des effectifs de captures à la ligne ces 10 dernières années (moyenne des 10 dernières années en pointillés)

La pêche professionnelle a également enregistré une baisse des effectifs de saumons capturés en 2020 (-61%) (chiffres du CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs).

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	0	8	8	6
AUTHIE	0	1	1	5
ARTOIS PICARDIE	0	9	9	10
BRESLE	0	9	9	18
ARQUES	2	8	10	16
DURDENT	0	0	0	1
VALMONT	0	0	0	2
TOUQUES	0	0	0	3
ORNE	0	0	0	6
VIRE	0	0	0	2
SAIRE	0	0	0	10
SIENNE	19	6	25	61
SEE SELUNE	56	125	181	379
SEINE NORMANDIE	80	145	225	500
COUESNON	7	41	48	55
GOUET	1	0	1	1
LEFF	3	0	3	12
TRIEUX	9	40	49	56
JAUDY	0	2	2	9
LEGUER	32	21	53	105
YAR	0	0	0	1
DOURON	0	19	19	23
QUEFFLEUH	0	0	0	3
PENZE	8	21	29	40
FLECHE	0	0	0	1
ABER ILDUT	4	0	4	11
ABER BENOIT + Benouic	0	0	0	2
ABER WRACH	0	0	0	6
FLORN	14	16	30	51
RIVIERE DAOULAS (Mignonne + Faou + Camfrout)	1	0	1	4
AULNE + Douffine	6	1	7	41
BRETAGNE NORD	85	161	246	407
GOYEN	2	8	10	49
ODET + AFFL (JET+ STEIR)	2	36	38	62
BELON	0	0	0	1
AVEN	6	8	14	52
LAITA-ISOLE-ELLE + AFF (NAIC+AER+ INAM+MOULIN DUC)	19	88	107	230
SCORFF	6	6	12	49
BLAVET +AFF (EVEL+TARUN+SARRE+BRANDI FOUT)	8	17	25	77
KERGOIX	0	0	0	1
BRETAGNE SUD	43	163	206	520
BRETAGNE	128	324	452	909
GAVE OLORON	133	30	163	239
GAVE MAULEON	11	1	12	25
NIVE	1	0	1	7
GAVE PAU	2	3	5	11
ADOUR	0	0	0	1
NIVELLE	1	1	2	1
ADOUR GAVES	147	35	182	274
TOTAL LIGNE	355	513	868	1711

Tableau 1 : Captures de saumons en 2020 par cours d'eau et âge de mer et Mdda

*PHM = Saumons de printemps de plusieurs hivers de mer
HM = castillons d'un hiver de mer

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de saumons atlantiques.

En 2020 (Tableau 2) le plus gros saumon capturé atteignait une longueur de 1 m pour 9.3kg. Il s'agit d'un saumon de printemps pêché sur le Gave d'Oloron dans les Pyrénées-Atlantiques.

	PHM	1HM	Record
Taille moyenne (en mm)	767	622	1000 mm et 9300 g sur le Gave d'Oloron
Poids moyen (en g)	4471	2463	

Tableau 2 : Tailles et poids moyens des saumons de printemps (PHM) et castillons (HM) déclarés en 2020

3. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écaillés, la proportion de castillons et de saumons de printemps dans les captures en zone fluviale varie de manière importante d'une année sur l'autre (de 33% à 81% de castillons) (Figure 2). En 2020, la proportion de captures de castillons est plus importante que les captures de saumons de printemps (57% contre 43%) (Figure 2).

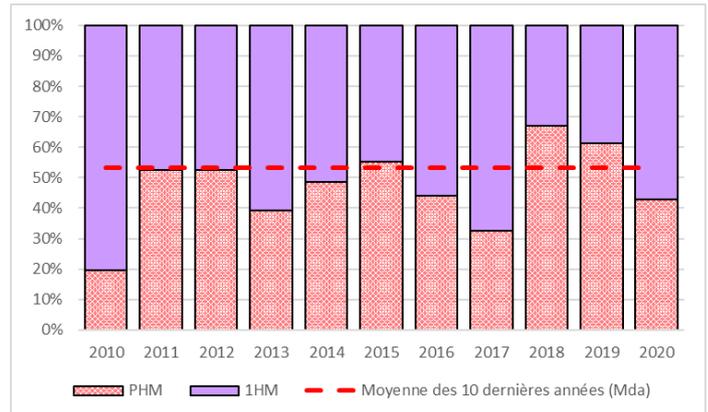


Figure 2 : Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures de ces 10 dernières années

4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2020

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons et du bassin Seine-Normandie ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations. Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure 3 représente la consommation des TAC de saumons de printemps et globaux au cours de la saison 2020. En 2020, deux rivières ont fait l'objet de fermetures anticipées de la pêche : l'Arques et le Couesnon.

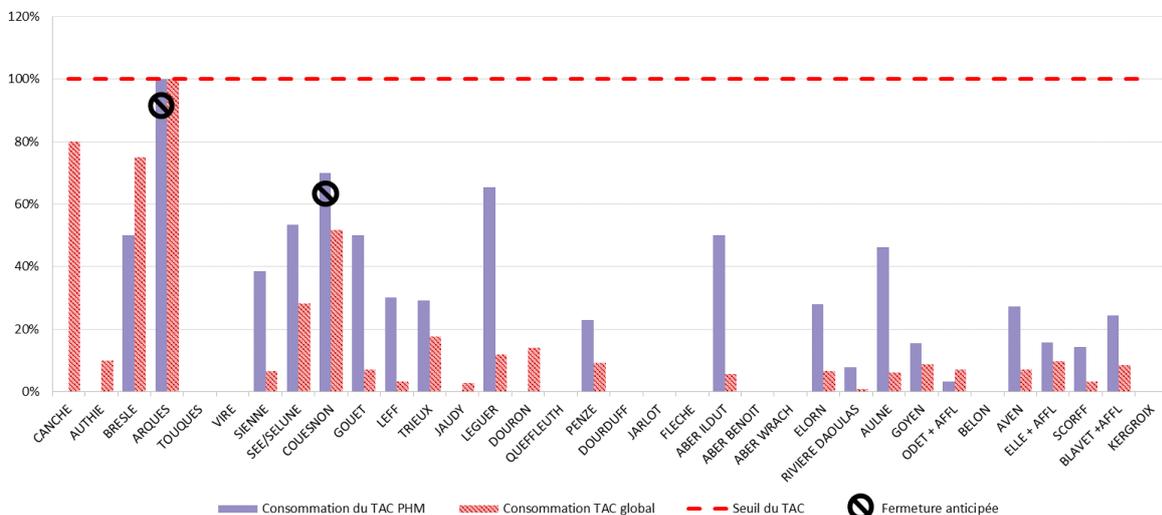


Figure 3 : Consommation des TAC des rivières normandes et bretonnes en 2020

Les captures de truite de mer en 2020

Cette partie présente les captures de truites de mer prises à la ligne enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures de truites de mer de 2020, sont basses, 116 truites de mer déclarées.

Les déclarations de captures de truite de mer sont les plus basses des dix dernières années. Les chiffres sont en forte baisse en Artois-Picardie (-75%) et sur le bassin Seine Normandie (-50%).

Les faibles captures de 2020 peuvent être liées à la crise sanitaire du covid et aux différents confinements subis durant la saison de pêche des migrants.

1. Les captures de truite de mer en 2020

Région/ Cours d'eau	Total et tendance	Mdda
MEULEUSTROOM	↓ 0	1
LIANE	→ 1	1
SLACK	↓ 0	7
CANCHE	↓ 12	32
AUTHIE	↓ 3	26
ARTOIS PICARDIE	↓ 16	64
BRESLE	↓ 11	23
ARQUES	↔ 51	41
DURDENT	↓ 3	8
VARENNE	↓	1
SAANE	↔ 1	1
VALMONT	↓ 5	12
SEINE	↓ 0	2
BETHUNE	↓ 0	2
ANDELLE	↓ 0	1
RISLE	↓ 0	2
HAUTE NORMANDIE	↔ 71	89
TOUQUES	↓ 17	89
DIVES	↓ 0	1
THUE	↓ 0	1
CALONNE	↓ 0	2
MUE	↓ 0	1
SAIRE	↓ 0	2
SEULLES	↓ 0	4
SOULLE	↓ 0	1
SIENNE	↓ 0	1
SELUNE	↓ 0	2
SEE	↓ 1	3
ORNE	→ 2	2
BASSE NORMANDIE	↓ 20	96
SEINE NORMANDIE	↓ 91	184
Autres régions (Bretagne, Adour Gaves)	↓ 9	35
TOTAL LIGNE	↓ 116	283

Tableau 3 : Captures de truite de mer en 2020 par cours d'eau moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. À compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 3 et Figure 4).

L'ensemble des régions présente une diminution des effectifs de truites de mer capturées ; total des captures on observe une forte régression du total des captures de -59% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Les déclarations de captures de truites de mer pour les pêcheurs professionnels en 2020 sont également en forte régression : -94% (chiffres du CNICS).

Face aux faibles déclarations de truites de mer de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

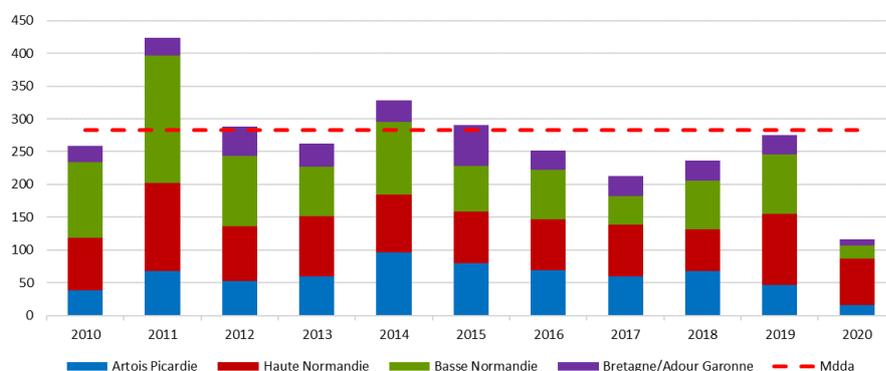


Figure 4 : Distribution du nombre de déclaration de captures par région ces 10 dernières années

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de truites de mer.

En 2020 (Tableau 4), la truite de mer capturée la plus grande atteignait une longueur de 85 cm. Elle a été capturée sur la Canche dans le Pas de Calais. La truite la plus grosse capturée pèse 7.1 kg. Ce record a été atteint sur l'Arques en Seine Maritime.

	TRM	Record
Taille moyenne (en mm)	606	850 mm sur la Canche
Poids moyen (en g)	2723	7100 g sur l'Arques

Tableau 4 : Tailles et poids moyens des truites de mer déclarées en 2020

La pêche en 2020

Le nombre d'autorisations 'migrateurs' est le plus faible de ces dix dernières années : 3379. 790 sorties de pêche ont été enregistrées par 115 pêcheurs. 7% des captures de saumons déclarées et 43% des captures de truites de mer déclarées ont été remises à l'eau. 70% des déclarations sont effectuées par l'intermédiaire des dépositaires et 30% sont réalisées par les pêcheurs eux-mêmes. La crise sanitaire 2020 et ses confinements peuvent expliquer la baisse de fréquentation des pêcheurs.

1. Les autorisations migrateurs en 2020

Tableau 5 : Nombre d'autorisations migrateurs vendues en 2020 et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Grands bassins	2020	Mdda
Artois Picardie	👇 297	396
Seine-Normandie	👇 1015	1410
Loire-Bretagne	👇 1244	1563
Adour-Garonne	➡ 823	832
Total	👇 3379	4201

Le nombre d'autorisations migrateurs est en baisse sur les bassins Artois-Picardie (-25%), Seine-Normandie (-28%), Loire-Bretagne (-20%) et sur l'ensemble des captures (-20%). La vente d'autorisation migrateurs est stable sur le bassin Adour-Garonne (Tableau 4 et Figure 4).

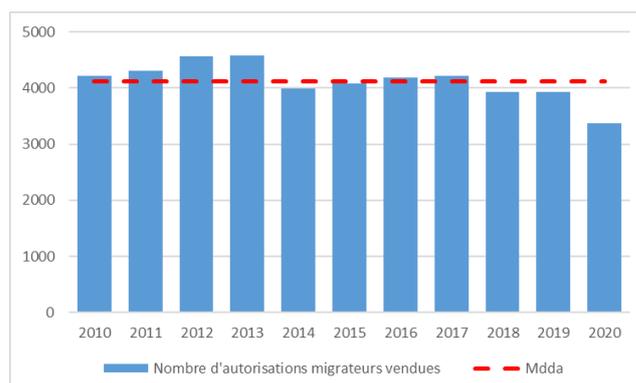


Figure 5 : Evolution du nombre d'autorisations migrateurs en France ces 10 dernières années

2. Utilisation des carnets de sorties en 2020

Depuis 2020, declarationpeche.fr permet la déclaration obligatoire des captures de saumons, volontaire des captures de saumons remis à l'eau et volontaire des captures de truites de mer (conservées ou remises à l'eau). Les pêcheurs possédant une autorisation migrateurs peuvent se créer un espace personnel sur le site pour déclarer leurs captures mais également enregistrer leurs sorties. Via cet espace les pêcheurs peuvent consulter leurs captures et sorties.

En 2020, 115 pêcheurs ont utilisé cette fonctionnalité de declarationpeche.fr et ont enregistré 790 sorties.

Utilisation des carnets de sorties sur Declarationpeche.fr en 2020	
Nombre de pêcheurs utilisant les carnets de sorties	115
Nombre total de sorties	790
Nombre moyen de sorties par pêcheur	7
Nombre maximal de sorties enregistrées pour un pêcheur	66
Total temps de pêche renseigné	2529h
Durée moyenne d'une sortie	4h40
Temps de pêche moyen par pêcheur sur la saison	23h
Temps de pêche maximal sur la saison	240h

Tableau 6 : Utilisation des carnets de sorties par les pêcheurs sur declarationpeche.fr en 2020

3. Dépôts d'écaillés et captures remises à l'eau en 2020

Dans le cas du saumon, chaque capture conservée doit être baguée et déclarée. Pour les saumons remis à l'eau et pour la truite de mer remise ou non, la déclaration est facultative. Les informations récoltées grâce aux écaillés déposées par les pêcheurs lors des déclarations obligatoires permettent de connaître l'âge des individus pêchés et leur histoire de vie. Cela permet de connaître l'état des stocks et d'adapter les mesures prises pour ces espèces migratrices.

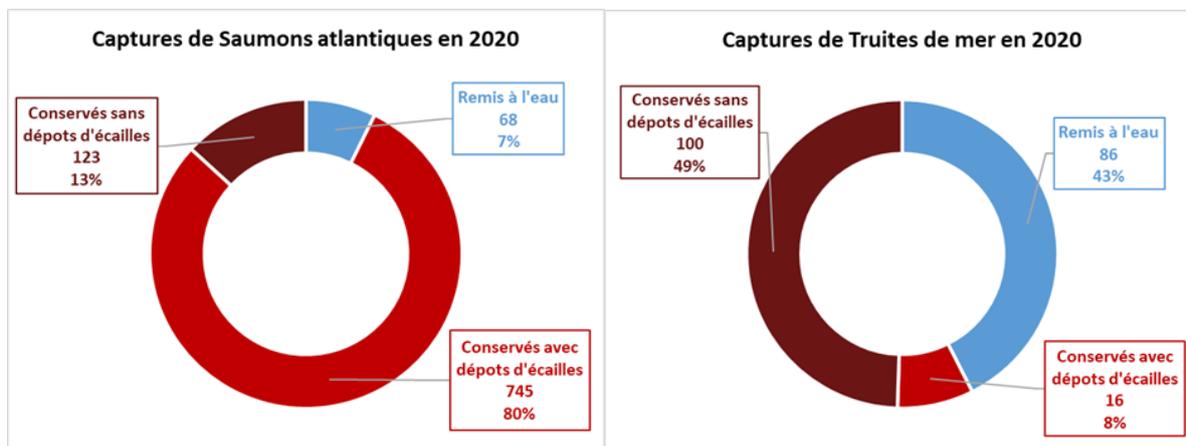


Figure 6 : Nombres d'enveloppes écailles de SAT et TRM déposées par les pêcheurs

On observe également que le dépôt d'écailles, s'il est bien instauré pour les déclarations de saumons, reste très faible pour les truites de mer. En effet, en 2020, seules 16 déclarations de captures de truites de mer ont abouti à un dépôt d'écailles.

Important : la FNPF conseille de ne prélever les écailles que sur les individus qui sont conservés pour le bien-être des poissons remis à l'eau et pour leur éviter d'éventuelles conséquences sanitaires. Si des écailles sont prélevées sur les truites de mer, il est indispensable de faire une déclaration de capture. Cela permet la délivrance d'un numéro à indiquer sur l'enveloppe écaille qui est rattaché au poisson déclaré et au pêcheur ce qui permet par la suite de lui transmettre les informations sur sa capture.

4. Déclarations par les pêcheurs

30% des déclarations sont faites par les pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheurs ont déclaré eux-mêmes 16% des captures de saumons atlantiques et 91% des captures de truite de mer. Les autres déclarations ont été faites grâce à l'intermédiaire des dépositaires migrants.

5. Dépositaires

Les dépositaires migrants	
Nombre de dépositaires migrants	188
Nombre de premiers assortiments distribués	3 190
Nombre moyen de premiers assortiments distribués par dépositaire	17
Nombre de réassortiments distribués	828
Nombre moyen de réassortiments distribués par dépositaire	4

En 2020, 188 dépositaires « migrants » ont contribué à la distribution des premiers assortiments et réassortiments. Au total 3 190 premiers assortiments et 828 réassortiments ont été distribués.

Le nombre maximal d'assortiments distribués par un dépositaire est de 224.

Tableau 7 : Actions des dépositaires migrants en 2020